



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

HLM

Question écrite n° 15379

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le nombre croissant des incivilités et troubles de voisinage, en particulier en milieu HLM. En effet, il est à déplorer que les nuisances matérielles (salissures, dégradations) ou verbales (injures, menaces) sont de plus en plus nombreuses et contribuent au sentiment d'insécurité de plus en plus répandu. L'impunité quasi totale dont bénéficient les auteurs de troubles exaspère les locataires respectueux de leurs obligations qui accusent volontiers leur bailleur HLM d'inaction et d'incapacité. Face à cette situation, les organismes d'HLM dénoncent le caractère inopérant des mesures existantes. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions pour remédier à ce problème réel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le nombre des incivilités et troubles de voisinage en particulier en milieu HLM. Dans le cadre des discussions qui se sont déroulées préalablement à l'adoption par le Parlement de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, une disposition a été introduite par voie d'amendement dont l'objectif est de résoudre ces situations. Dorénavant, les bailleurs HLM pourront, en cas de non-respect par le locataire d'un usage paisible de la chose louée constitutif de troubles de voisinage, attribuer au locataire auteur des troubles un nouveau logement correspondant à ses besoins et possibilités. La mise en oeuvre de cette procédure suppose le respect par les locataires des plafonds de ressources pour l'accès au logement social. Elle ne constitue cependant pas une obligation pour le bailleur qui conserve la possibilité d'utiliser la procédure de droit commun à l'encontre d'un locataire qui ne respecte pas une clause de son bail, en l'espèce la jouissance paisible des locaux.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15379

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3104

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5110